

## La votation du 18 mai sur le salaire minimum légal

# Une défaite pour les salarié-e-s

**Avec 76% de NON à l'initiative syndicale sur le salaire minimum légal, ce dimanche 18 mai a été une journée noire pour les travailleuses Suisses. Pistes d'explication.**

Ne tournons pas autour du pot: les résultats obtenus dimanche 18 mai par l'initiative pour l'introduction d'un salaire minimum à 22 francs de l'heure ont été très mauvais. 76% de refus sur le plan national, avec des records de 12-13% de soutien dans certains cantons suisses-allemandiques, et aucun canton qui dépasse le 40% de votes favorables. 25% de oui à Zurich, 23% à Berne, 29% dans le canton de Vaud. Enfin, 33,9% à Genève.

Certains journaux ont parlé de Waterloo, d'autres de Berezina. Sans vouloir jouer la carte du catastrophisme géographique, il nous faut quand même parler d'une défaite pour les travailleuses du pays. Et cela malgré un certain nombre d'aspects positifs à souligner (voir page 3).

infondé de cette crainte. Ou encore la volonté de ne pas bousculer le partenariat social dans son volet "négociations salariales", et ceci malgré et contre tous les arguments développés par le mouvement syndical tout au long de la campagne.

### Le chantage à l'emploi

Deux éléments semblent avoir exercé un impact particulièrement fort sur le résultat du vote. D'abord, le chantage à l'emploi brandi pendant la campagne par la partie patronale et les milieux économiques. Pas un jour sans lire ou entendre un patron, de PME comme de multinationale, déclarer "avec des salaires à 4000 francs, je serais obligé de licencier une partie de mon personnel!".

L'équation mensongère "salaires plus haut = licenciements" a fait mouche auprès des votant-e-s car la peur du chômage est réelle et les syndicats le savent mieux que quiconque. Mais l'agitation continue et injustifiée de cette menace et inacceptable car cela semble être l'argument unique à développer pour freiner toute avancée sociale dans le pays. D'autres votations ont déjà en effet été perdues dans le passé, pour les mêmes argumentations, sur d'autres sujets chers au monde syndical, réduction du temps de travail et droit aux vacances notamment.

Cette analyse est d'ailleurs valable aussi pour une autre équation, annexe à la première: "salaire plus haut = pas de



nouveaux engagements". Toujours la même dichotomie "emplois versus salaires", adressée cette fois-ci aux jeunes travailleuses qui se présentent pour la première fois sur le marché du travail, toutes formations et tous niveaux confondus. Les milieux patronaux ont mené une campagne de peur en ciblant cette partie de population, la menaçant de ne plus engager faute de ne pas pouvoir (vouloir?) fournir ce salaire minimum à un personnel sans expérience.

Encore une fois, le contraire aurait été vrai: ces travailleuses auraient eu un plus grand bénéfice d'un salaire minimum, mais la campagne est hélas terminée...

### Un climat hostile

Il semble enfin important de considérer une seconde compo-

sante de la défaite: le climat social devenu de plus en plus tendu et pollué par des idées populistes et xénophobes.

Une rapide analyse comparative du vote sur le salaire minimum avec celui du 9 février (initiative UDC dite "contre l'immigration de masse") permet en effet de constater qu'à une exception près (le Tessin), davantage un canton a voté favorablement à l'initiative UDC plus il a voté contre le salaire minimum, et vice-versa.

Or dans un réflexe de surprotection du marché du travail, le vote aurait dû être plutôt favorable au salaire minimum là où l'initiative UDC avait reçu le plus de soutien, comme au Tessin justement.

On peut donc analyser le rejet du salaire minimum comme fondamentalement idéologique, loin de toute rationalité

économique. Constitue-t-il même un refus de principe d'une plus grande répartition des richesses... à plus forte raison si cette répartition aurait bénéficié en partie à des travailleuses issues de l'immigration?

La votation cantonale sur les P+R apporte par ailleurs un élément supplémentaire pour ce qui est de la réalité genevoise: s'il a suffi que l'extrême-droite de l'échiquier politique genevois (MCG et UDC) déverse l'habituelle haine anti-frontalière pour faire capoter un projet qui était tout à l'avantage des résident-e-s genevois, alors on mesure la distance qui nous sépare encore d'un climat permettant d'obtenir les vrais avancées sociales nécessaires pour toutes et tous.

Giorgio Gargantini

### Dans ce numéro:

#### Allaitement confortable

Une modification de la Loi sur le travail permet aux mamans d'allaiter en ayant droit à une pause rémunérée.

3

#### Emplois de solidarité

Le problème des trop bas salaires dans ce secteur est loin d'être réglé. Le SIT passe à l'offensive.

4

#### Le feuilleton des faillites en cascade

Encore des exemples de patrons du bâtiment passés maîtres en tours de passe-passe

5

#### Vente contrôlée

Le secteur de la vente sera enfin soumis à un contrôle paritaire, avec amendes à la clé pour les commerces qui ne respectent pas les salaires conventionnels.

6

#### Du pain, des jeux et ... des morts

Voilà le beau programme de la Coupe du monde de football au Brésil - mais que vous ne verrez pas à la télé!

8

## Edito

## Mythes et réalités du partenariat social

Le vote de repli xénophobe du 9 février et le refus de l'instauration d'un salaire minimum légal le 18 mai ont ceci en commun qu'ils reposent tous deux sur un mythe: la prétendue "recette du succès de la Suisse", contingents migratoires d'un côté et partenariat social de l'autre.

Ce mythe d'une Suisse prospère où patrons et syndicats s'entendent en bonne intelligence selon les branches économiques, les régions et les besoins des un-e-s et des autres, sans intervention de l'Etat, est manifestement tenace. Plus tenace encore que la Défense nationale, autre mythe profondément ancré dans l'identité helvète, mais qui vient heureusement de prendre un sérieux coup de réalisme avec le rejet de l'achat d'avions de combat aussi chers qu'inutiles.

Concernant la politique migratoire, nous l'avons dit et répété, le contrôle des frontières n'empêchera jamais le dumping salarial ni ne règlera la question du chômage. Au contraire, les restrictions de la libre

circulation ne feront que recréer la gigantesque fabrique à précarité que sont les contingents de permis de travail, renforçant la concurrence entre salarié-e-s "établi-e-s" et main-d'œuvre aux statuts précaires et donc corvéable à merci, le tout au détriment des droits et des conditions de travail et de vie de l'ensemble des travailleuses et travailleurs.

Quant au "partenariat social" tant vanté par les patrons, nous l'avons également répété à l'envi durant toute la campagne, non seulement il ne concerne pas plus de la moitié des travailleuses et usés en Suisse, mais il souffre également d'un patronat de moins en moins enclin à faire des concessions.

Dans une Suisse toujours plus riche, mais toujours plus inégalitaire, le mythe du partenariat social se décline en d'innombrables jolies légendes. Parmi elles figure celle de la "bonne intelligence", où le patronat accorderait quasi spontanément des augmentations de salaires dès qu'il peut se le permettre.

Or, rien n'est plus faux. Le résultat d'une négociation découle toujours d'un rapport de force, et cette campagne l'a encore démontré: ce n'est qu'en agitant l'épouvantail de l'intervention de l'Etat dans leurs affaires, via la fixation d'un salaire minimum légal, que les patrons de prospères grandes entreprises œuvrant en Suisse ont enfin consenti à relever leurs planchers salariaux à 4000 francs.

Avec cette initiative, l'ambition syndicale était de rendre le rapport de force moins défavorable aux salarié-e-s, là où les moyens d'action syndicale "classiques" n'y parvenaient pas. Malgré la défaite dans les urnes, nous y sommes parvenu durant la campagne, avec des résultats concrets pour les salarié-e-s d'Aldi, Lidl, Bata, H&M, des cliniques privées genevoises, ou encore, même si dans un moindre mesure, de l'ensemble des salarié-e-s du commerce de détail.

Reste que le 18 mai nous avons perdu, parce que comme cela arrive souvent en Suisse, le mythe a été

plus fort que la réalité. En Suisse romande, il aura suffi au patronat d'agiter un autre épouvantail, le Smic français, pour activer tous les réflexes du même coup: le réflexe anti-France (lié au réflexe anti-frontalière que le MCG connaît bien), le réflexe anti-Etat (celui entretenu à longueur d'année par la droite libérale et le patronat), et le réflexe conservateur (celui du mythe de la "recette du succès de la Suisse").

Il appartient maintenant au mouvement syndical de faire le bilan de cette campagne et d'en tirer les leçons pour l'avenir. Mais une chose est sûre: le recours à la démocratie directe est un instrument difficile à manier, qu'il ne s'agira évidemment pas d'abandonner, mais qui ne doit pas nous faire oublier que l'action syndicale se déroule avant tout dans les entreprises. Faute de quoi le mythe du partenariat social et le chantage à l'emploi continueront d'inciter les travailleuses à voter contre leurs propres intérêts.

Davide De Filippo

## Billet de la présidence

# Merci, camarades

Au-delà du résultat du vote du 18 mai, des analyses et des nécessaires réflexions sur les suites de notre combat pour plus de justice salariale, je me dois, en tant que présidente du SIT et militante de base, de remercier l'engagement de toutes et tous dans cette campagne.

Car cette dernière a été l'occasion de nous mobiliser ensemble dans une bataille commune. Militantes et militants, secrétaires, délégués et délégués du SIT, mais également d'autres syndicats ou de partis politiques, nous nous sommes engagés-e-s solidairement, avec persévérance et respect mutuel. Sans faillir, avec enthousiasme et certitude du bien-fondé de l'initiative

syndicale pour l'instauration d'un salaire minimum légal de 4000 francs, nous avons, jour après jour, distribué des tracts, ouvert le dialogue, mené des actions de dénonciation et de sensibilisation. Avant ou après nos journées de travail, nous avons mis en lumière l'absurdité du système dans lequel nous vivons. Car être salarié-e à plein temps et ne pas pouvoir en vivre, dans notre si riche pays la Suisse, c'est une honte.

Confiant-e-s de cette légitimité nous avons mené une belle campagne. Le patronat, fort de ses moyens de pression dispenseux, a riposté comme à son habitude par des slogans jouant sur la peur et des menaces mensongères.

Au-delà du résultat affligeant du vote, cette initiative a eu le mérite de montrer au monde que NON, les habitant-e-s de notre pays ne sont pas tous-tes des gens vivant dans l'abondance, qu'il existe des inégalités inadmissibles. Nous poursuivrons la mise en lumière de cette vérité-là, nous nous engageons encore et encore pour défendre les droits de travailleuses et travailleurs, et parmi celles-ci et ceux-ci, des plus précaires.

La lutte fut belle et digne, comme nos revendications. Le chantage à l'emploi a triomphé, mais nos convictions quant à la justesse de notre lutte et notre détermination n'en sont que renforcées.

**Christine Formaz**

### SIT: heures d'ouverture

La réception-téléphone est ouverte tous les jours de 9.00 à 12.00 et de 14.00 à 17.30, sauf le vendredi (jusqu'à 17.00). Mais les renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut pour cela passer aux permanences, soit:

**Bâtiment, parcs et jardins**  
mardi de 15.00 à 18.30  
jeudi de 15.00 à 18.30

**Nettoyage, entretien, régies, agriculture**  
mardi et jeudi  
de 15.00 à 17.00 au 1<sup>er</sup> étage

**Hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure**  
mardi et jeudi  
de 14.00 à 17.00

**Services, garages, sécurité, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance**  
jeudi de 14.00 à 17.00

**Santé, social, secteurs public et subventionné**  
mardi de 10.30 à 13.30  
mercredi de 15.00 à 18.00

**Caisse chômage guichet:** lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14.00 à 17.00  
**téléphone:** tous les matins, de 09.00 à 12.00  
- 022 818 03 33

**Travailleuses sans statut légal (sans-papiers)**  
lundi de 14.00 à 17.00  
jeudi de 09.30 à 12.30

**Service des impôts**  
**Déclaration:** sur rendez-vous 022 818 03 00  
**Impôts à la source:** lundi - mercredi - jeudi de 14.00 à 17.00 sans rendez-vous

### Impressum

Rédaction et mise en page:  
Davide De Filippo, Jean-Luc Ferrière, Adeline Suter, Georges Tissot.

**Collaboration régulière:**  
Martine Bagnoud, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Equipe Chômage, Natalia Delgado, Mirella Falco, Giangiorgio Gargantini, Jésus Gomez, Thierry Horner, Emmanuelle Joz-Roland, Jorge Klappenbach, Selim Nefth, présidence du SIT, Sylvain Tarrit, Françoise Weber.

Impression: CIE - Tirage: 12'500 exemplaires - Paraît 8 fois par an

Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source. SIT-info accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.

### Au revoir, José

Entré au secrétariat SIT en octobre 2007 - alors qu'il était membre du syndicat depuis longtemps - José Paiva quitte cette fonction en cette fin de printemps. Pendant presque 7 ans, José a parcouru les chantiers pour informer les travailleurs sur leurs droits... et les faire adhérer au syndicat. Il s'est également occupé - comme toute son équipe - de stands, des permanences et des conseils à donner aux membres - particulièrement évidemment dans sa langue maternelle portugaise.

José a toujours fait preuve de sérieux et s'est montré disponible, serviable, attaché à son travail, calme et de bonne humeur.

Merci, José, pour ce que tu as fait pour le SIT!

Le SIT



**Pour un moment de détente, avant de reprendre le collier de l'activité syndicale... Pour se rencontrer de manière conviviale, et aussi pour fêter les jubilaires du SIT qui ont 25 ou 40 ans de sociétariat, nous vous invitons à la**

## Fête du SIT



**Vendredi 5 septembre 2014, dès 18h dans le jardin du SIT au 16, rue des Chaudronniers, en Vieille-Ville.**

**Il y aura à boire, à manger, de la musique. Venez avec vos ami-es, votre famille, vos collègues de travail; nous nous réjouissons de vous rencontrer!**

## Les permanences du bus SIT

Une permanence syndicale est à votre disposition, à deux pas de chez vous! N'hésitez pas à venir nous consulter.

• **mardi 3 juin à Meyrin**  
**Parking du restaurant du Nant d'Avril**  
**de 10.00 à 13.00**

• **lundis 10 et 24 juin à Carouge**  
**Place de Sardaigne**  
**de 16.00 à 19.00**

• **mardi 12 juin et jeudi 17 juin à la Jonction**  
**Boulevard Carl-Vogt 1**  
**de 10.00 à 13.00**



COMMISSION PARITAIRE  
DES METIERS DU BATIMENT  
SECOND OEUVRE GENEVE

second  
oeuvre

La commission paritaire du second-œuvre (CPSO) a pour but de garantir l'application de la convention collective du travail romande du second-œuvre (CCT-SOR).  
Elle recrute:

## un-e contrôleur-euse comptable à 100%

### Vos tâches principales:

- Réaliser des contrôles d'entreprise, en analysant notamment les livres comptables, les contrats de travail, les décomptes d'assurances sociales, et rédiger des rapports d'audit;
- Etablir des notes de synthèse à l'attention de la "Commission infractions"
- Traiter des préavis économiques dans des dossiers d'entreprises détachées;
- Etablir des statistiques et définir des tableaux de bord.

### Votre profil:

- Diplôme de comptable, avec de l'expérience en audit et plusieurs années d'expérience professionnelle concluantes dans un poste similaire ou assimilée;
- Sens de l'organisation et des responsabilités;
- Rigueur et précision;
- Capacité de synthèse et d'analyse;
- Curiosité naturelle et sens de l'investigation;
- Connaissance des assurances sociales et du droit du travail, si possible du droit collectif du travail;
- Résistance au stress;
- Excellentes références professionnelles;
- Parfaite maîtrise du français et bonne rédaction;
- Personne de caractère agréable et excellent esprit d'équipe.

Si vous êtes intéressé-e et qualifié-e pour ce poste, n'hésitez pas à nous faire parvenir votre dossier complet (CV, certificats de travail, diplômes, références) jusqu'au 13 juin 2014 à l'adresse suivante:

**CPSO, Ressources humaines**  
**98, Rue de Saint-Jean**  
**CP 5278 - 1211 Genève 11**

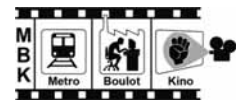
Seules les candidatures complètes seront traitées.

### Pour des renseignements complémentaires:

M. Meyer, responsable, tél. 058 715 31 58

**Date d'entrée en fonction: 1er juillet 2014 ou à convenir.**

Métro  
Boulot  
Kino



### Mardi 24 juin 2014 18h30

## Travailleur(s)es du sexe

de Jean-Michel Carré  
France 2010, documentaire, 85 min., V.F.

**Discussion:** En attente de confirmation

**Invité-e-s:** Association ASPASIE et Syndicat des travailleuses et travailleuses du sexe (STTS), GE.

En France, depuis la loi Sarkozy de 2003, des femmes et des hommes revendiquent le droit de pouvoir louer librement leur corps, alors même que l'économie de marché utilise une pseudo libération sexuelle pour justifier la légalisation de la marchandisation de l'intimité.

Paroles et pratiques dérangeantes, stigmatisées par des jugements moralisateurs, qui nous questionnent sur les rapports hommes/femmes, la sexualité et son contrôle par le pouvoir.



## Commission LGBT de l'USS

L'USS a mis en place une Commission LGBT qui défend les intérêts spécifiques des lesbiennes, gays, bisexuel-le-s et transgenres. Cette commission a pour but de proposer des mesures pour protéger ces salarié-e-s contre les discriminations dont ils-elles peuvent faire l'objet dans le monde du travail, et de suivre l'évolution de leurs droits. Elle analysera les CCT conclues par les fédérations sous l'angle de l'égalité de traitement des salarié-e-s LGBT des entreprises, réclamera les améliorations nécessaires lors des nouvelles négociations et conseillera les secrétaires syndicaux sur ces questions.

Les membres du SIT intéressé-e-s peuvent contacter Davide De Filippo auprès du secrétariat SIT.



# Une dynamique positive et un objectif toujours valable et réalisable

**L'objectif des 4000 francs n'a pas été atteint, certes, mais la campagne menée nous a quand même permis d'obtenir des victoires importantes et de fixer des objectifs qui nous permettront de structurer nos luttes dans le domaine salarial pour les mois et les années à venir.**

L'histoire montre que dans le passé le mouvement syndical a déjà dû s'y prendre à plusieurs reprises afin d'obtenir les avancées sociales nécessaires, et nous n'allons pas nous priver du plaisir de remettre l'ouvrage sur le métier autant de fois que cela sera nécessaire!

Par ailleurs, il ne faut pas oublier d'oublier d'oublier nos sommes partielles... Lorsque nous récoltions les signatures pour l'initiative en 2011, la population questionnait, surprise, à propos de l'existence de salaires au-dessous de 4000 francs pour des pleins temps. Aujourd'hui, le phénomène des très bas salaires et des working poor a été rendu visible et dénoncé.

Grâce au travail mené pendant toute la campagne par les secrétaires et les militant·e·s du SIT, un seuil que nous pourrions définir de "dignité salariale" existe et est clairement fixé à 4000 francs par mois!

Cela a participé à la création d'un nouveau rapport de force permettant notamment d'augmenter à 4000 francs les minima d'environ une quarantaine de CCT dans le pays. A Genève par exemple, les travailleurs-euses des cliniques privées ont vu leurs salaires minimums fixés à ce seuil, tout comme le personnel de Lidl, Aldi ou encore H&M et Bata dans le secteur de la vente. Dans le commerce de détail, la nouvelle CCT prévoit des augmentations de salaire permettant d'atteindre 3980

francs en 2018. Ces éléments font partie du bilan et doivent être considérés dans nos réflexions et dans nos luttes futures.

Car une chose est sûre, il est plus urgent que jamais de lutter pour des meilleurs salaires pour toutes et tous. Et si nous ne devions choisir qu'une seule raison pour le faire, cela sera pour une question d'égalité salariale entre femmes et hommes.

Le SIT a à nouveau pu prouver avec son étude sur les salaires genevois que les femmes sont deux fois plus touchées que les hommes par les bas salaires. L'idée que le salaire d'une femme ne soit en définitive qu'un "revenu d'appoint" pour la famille a été défendue pendant la campagne afin de défendre l'idée que le salaire minimum à 4000 francs aurait été contre-productif pour les travailleuses. Le Conseiller fédéral Schneider-Amman a personnellement tenu ces propos machistes et rétrogrades, qui doivent être dénoncés et montrés en exemple de la nécessité de continuer la lutte pour un salaire minimum légal pour toutes et tous.

Et pour qu'un salaire minimum soit efficace et puisse être réellement un outil de lutte contre la sous-enchère salariale et le dumping, il devra être d'un montant permettant réellement de vivre dignement, et devra être applicable à tous les secteurs professionnels. Car qu'on ne vienne plus nous répéter qu'il faudra prévoir des



salaires plus bas que les 4000 francs mensuels ainsi que des exceptions pour des secteurs économiques plus défavorisés. En effet, l'initiative cantonale-valaisanne prévoyant des salaires à 3500 francs avec une longue liste d'exceptions permettant de descendre à 3000 a été balayée avec les mêmes scores que l'initiative nationale!

Voilà donc la "preuve par le vote" que le refus du salaire minimum est un refus de principe, contre lequel il faudra encore travailler en repartant des fondamentaux du syndicalisme. Le travail de terrain sur les lieux de travail donc, afin de créer des rapports de force favorables qui puissent nous permettre de mener avec plus d'impact et donc de réussite les campagnes à venir, y compris celles centrées sur la question salariale.

Giangiorgio Gargantini

## Le 1er Mai en images



De haut en bas :

- Le discours de Giangiorgio Gargantini devant la Pierre du 9 novembre 1932.

- Une manif marquée au signe de la campagne sur les salaires minimum.

- Le stand du SIT, avec de la musique ...



## Pauses allaitement

# La rémunération enfin clarifiée

**Une modification de l'Ordonnance 1 de la Loi fédérale sur le travail prévoit que les mères auront dorénavant droit à une pause rémunérée pour allaiter ou tirer leur lait, quel que soit le lieu où elles procèdent.**

Pour la plupart des mères ayant une activité salariée, la reprise du travail à l'issue du congé maternité impliquait souvent de mettre fin à l'allaitement. Trop d'obstacles jalonnaient cet exercice et souvent les pauses prises hors de l'entreprise entraînaient des pertes de salaire.

Dès le 1er juin 2014, le droit des mères à poursuivre l'allaitement ou le tirage du lait va changer, avec la ratification par la Suisse de la Convention n°183 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la protection de la maternité. Les Chambres fédérales ont accepté de combler les lacunes de la législation fédérale et le Conseil fédéral vient de ratifier une modification de l'Ordonnance 1 relative à la loi sur le travail, qui fixe désormais le principe de la rémunération des temps consacrés à l'allaitement ou au tirage du lait.

La loi sur le travail reconnaît une période d'allaitement d'au maximum un an après l'accouchement.

Si, dans l'idéal, l'allaitement devrait pouvoir se poursuivre jusqu'à six mois, la réalité est tout autre et le sevrage de l'enfant est généralement bien plus précoce. Avec la modification de l'article 60 al.2 de l'Ordonnance 1, l'allaitement et le tirage du lait devrait être un peu facilité. Désormais, la question de savoir si l'allaitement, ou le fait de tirer son lait, a lieu dans l'entreprise ou à l'extérieur de celle-ci n'a plus d'importance. L'employeur doit accorder le temps nécessaire à la mère et le payer.

### Nouveau droit parmi d'autres

Rappelons que la loi sur le travail limite la journée de travail des mères qui allaitent. Elle ne peut en aucun cas

excéder 9 heures par jour. Ce temps ne doit pas être confondu avec les pauses usuelles ou obligatoires que les mères qui allaitent doivent prendre comme tous et toutes les autres collègues. La loi prévoit aussi que l'employeur met à disposition une couchette confortable dans un local séparé, pour permettre aux femmes enceintes et aux mères qui allaitent de se s'allonger. L'entreprise doit aussi mettre un frigo à disposition pour l'entreposage du lait.

Le syndicat est satisfait de constater que le Conseil fédéral n'a pas retenu les objections formulées par les associations patronales dans le cadre de la consultation sur cet objet. Cette bonne nouvelle pour les femmes devra être appliquée par toutes les entreprises mais, comme toujours, les femmes devront se battre pour que ces dispositions soient concrètement mises en œuvre. Le syndicat s'emploiera à le leur rappeler le cas échéant.

Valérie Buchs

**Attention, le temps pris pour allaiter ou tirer le lait est comptabilisé comme temps de travail rémunéré, dans les limites suivantes:**

- pour une journée de travail jusqu'à 4 heures: **30 minutes au minimum;**
- pour une journée de travail de plus de 4 heures: **60 minutes au minimum;**
- pour une journée de travail de plus de 7 heures: **90 minutes au minimum.**

### Pauses payées également à l'extérieur de l'entreprise

Les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et les messages de prévention délivrés par les autorités sanitaires recommandent si possible la poursuite de l'allaitement au-delà du congé maternité pour des raisons de santé de la mère et de l'enfant.

# Droite et populistes contre les améliorations

**Quel est le juste salaire pour un Emploi de solidarité (EdS)? Certainement pas les salaires actuellement fixés.**

Le barème actuel - d'après la loi et le règlement - est, pour un travail à plein temps, de 3225 francs bruts mensuel pour une fonction non qualifiée, 3725 francs pour un titulaire de CFC et 4225 francs pour une fonction spécialisée ou à responsabilité.

Très proches des montants de l'aide sociale pour le premier palier qui concerne la majorité des EdS, non seulement ils ne permettent pas de vivre dignement de son travail, mais ils constituent de la sous-enchère salariale légalisée. Le SIT l'a dit et redit, le juste salaire pour un emploi d'EdS est le salaire normalement prévu pour la fonction par la Convention collective de travail ou le statut du personnel de l'association qui emploie

mais au minimum 4000 francs mensuels.

Le 3 décembre 2013, suite à la grève des EdS de Partage, le Parti socialiste a déposé un projet de loi devant le Grand Conseil tendant à corriger substantiellement ces salaires de misère. Le projet de loi, intitulé "800 francs de plus par mois pour la dignité des emplois de solidarité" préconise de rajouter 800 francs à chacun des trois paliers actuellement fixés par la loi et le règlement.

Si le projet devait être adopté, plus aucun salaire inférieur à 4000 francs ne serait servi aux EdS. Le premier palier serait posé à 4025 francs mensuels, le deuxième à 4525 et le troisième à 5025. Un sacré coup de pouce pour les 700 EdS actuellement employés dans une quarantaine d'associations.

Le coût de cette amélioration est modeste: 7,6 millions par an, que le Parti socialiste propose de récupérer en supprimant le 14e salaire des cadres

supérieurs de la fonction publique. Le projet a fait l'objet de débats au sein de la commission de l'économie du Grand Conseil. La CGAS a été auditionnée et a soutenu ce projet. Et quelle est le sort que la commission réserve à ce projet qui corrige une situation de sous-enchère et de salaires de misère?

Au final, la gauche et les Verts se sont retrouvés seuls à le soutenir. Le MCG, toujours prêt à vociférer et descendre en flèche à juste titre les dérives du dispositif EdS, toujours en première ligne à s'ériger comme le seul vrai défenseur des petits et des laissés pour compte, s'est rangé avec l'UDC et la droite classique et n'a pas soutenu ce projet. Le projet arrivera prochainement en plénière.

Malheureusement, et à cause du double langage du MCG, son sort est scellé. Il finira balayé par la majorité de droite et d'extrême-droite, unies comme jamais au détriment des intérêts des salariés-es. De quoi nous mettre en colère, et le manifester.

Manuela Cattani

## Quelle politique contre le chômage en Suisse et à Genève?

**Apéro-débat à la grande salle du SIT  
Jeudi 5 juin - de 18h15 à 19h45**

La crainte de la perte d'emploi a prévalu jusqu'à emporter le vote sur l'instauration d'un salaire minimum légal le 18 mai. C'est dire si le thème de la lutte contre le chômage a de l'importance, et les syndicats sont tenus de proposer des réponses.

Genève demeure le canton Suisse avec le taux de chômage le plus élevé. Sa seule réponse contre le chômage est le dispositif des Emplois de solidarité dont la grève des EdS de Partage a mis crûment en lumière les dérives.

La commission emploi-chômage du SIT souhaite échanger avec les militants-es à propos des principes devant figurer en bonne place dans un projet syndical de politique contre le chômage. Elle travaille de concert avec les autres syndicats et avec les partis de gauche pour aboutir à un projet de loi qui change enfin la donne à déposer devant le Grand Conseil.

Plusieurs idées fortes sont à l'étude et à débattre. En voici quelques-unes:

- **Combattre le chômage c'est d'abord créer de vrais emplois et pas des sous-emplois.** Ces vrais emplois, avec un salaire normal et des conditions normales peuvent être facilement créés pour répondre aux besoins de la population. Faut-il une loi pour y parvenir?

- **Se battre pour les droits des chômeurs c'est aussi se battre pour leur revenu.** Ceux qui avaient un bas salaire voient leur situation dégringoler dès lors qu'au chômage ils-elles ne perçoivent que le 70 ou le 80% d'un bas salaire (endettement, renoncement aux soins, etc) et améliorer le montant perçu mensuellement. Faut-il une loi pour limiter la descente vers la pauvreté?

- La loi fédérale et la loi cantonale privilégient les petits cours peu utiles et freinent l'accès à la formation qualifiante et certifiante pour les chômeurs, alors que **le droit à une formation complète devrait être encouragé.** Faut-il une loi pour instaurer le droit à la formation et dans de bonnes conditions financières pour les chômeurs-euses?

- Le personnel de l'OCE est débordé, le soutien des chômeurs-euses en pâtit. Or, un soutien personnalisé, tenant compte de la situation et des possibilités de chaque personne dans la recherche d'emploi fait cruellement défaut. **Faut-il une loi pour fournir un vrai soutien personnalisé aux personnes en recherche d'emploi?**

### La poudre aux yeux de Poggia

Il est des fois où lorsque l'on demande 100 d'augmentation salariale et qu'on obtient 50 on dit que compte tenu du rapport de force, obtenir la moitié de ce que l'on revendique est un pas dans la bonne direction.

Cet adage ne peut en aucun cas s'appliquer à la proposition du Conseiller d'Etat en charge de l'emploi et du chômage, Mauro Poggia, de peut-être augmenter de 250 francs le salaire des Emplois de Solidarité de plus de 60 ans.

Cette proposition est totalement insuffisante, et est avant tout de la poudre aux yeux.

Primo parce que seuls 14% des un peu plus de 700 EdS actuellement employés ont plus de 60 ans. Et les autres, ce sont des chiens? La mesure bénéficierait ainsi à tout au plus de 90 à 100 EdS. Et passer de 3225 francs mensuels à 3475 ne va en rien renflouer leur deuxième pilier et leur procurer une retraite moins inconfortable.

Deuxio parce que cette aumône accordée à une partie minime des EdS laisse entier le problème des salaires de misère et de dumping salarial pour cette catégorie de travailleurs et travailleuses précaires qui font fonctionner les prestations de nombre d'associations d'utilité publique sans pouvoir vivre correctement du salaire de leur travail.

Comparés aux 800 francs de plus pour tous les EdS demandés par la gauche, et balayés par la droite et le MCG, il n'y a pas photo.

Seul un sérieux relèvement au minimum à 4000 francs mensuels permet d'apporter une réponse valable aux salaires de misère actuels collés au montants de l'aide sociale. Alors, à quoi sert cette proposition?

À jeter de la poudre aux yeux, à occuper le terrain médiatique, à dire "mais j'essaie quand même de faire quelque chose pour les plus démunis" tout en ne faisant rien et, finalement, à occulter le double langage du MCG, qui vote de plus en plus avec la droite économique et de moins en moins pour le social.

MC



La grève de Partage en 2013

## Sans papiers: affaire Ivone et Luciano

# Coup de frein à la criminalisation des migrant-e-s?

**Condamnés à la prison au seul motif de leur présence sans statut légal à Genève, ces deux ressortissants brésiliens ont vu leur peine commuée en 240 heures de travail d'intérêt général.**

Comme des milliers d'autres travailleurs-euses de l'ombre, Ivone et Luciano sont venus à Genève en 2007, à la recherche d'une vie meilleure pour eux, mais surtout pour leurs enfants restés au pays. Il est menuisier, elle est coiffeuse; tous deux trouvent tant bien que mal du travail à Genève. Contrôlés une première fois en 2011, ils paient l'amende qui leur est notifiée et pensent avoir réglé leur dû. Ils sont une nouvelle fois interpellés l'année suivante et, considérés comme des récidivistes, condamnés cette fois à une très lourde peine: deux mois de prison ferme!

Cette condamnation s'inscrit pleinement dans la politique menée par le Procureur général Olivier Jornot depuis deux ans, présentant à la population les personnes sans statut

légal comme des criminels-es, et préconisant une solution coup de poing: la prison pour tou-te-s. Une telle politique fait comme si la situation à Genève n'avait pas évolué depuis le début des années 2000. Et pourtant...

Depuis lors, en partenariat avec d'autres associations actives sur la question, les travailleuses et travailleurs sans statut légal soutenu-e-s par le SIT ont remporté des victoires: fin des expulsions manu militari par la police, reconnaissance - même partielle - de l'utilité économique des travailleuses et travailleurs sans-papier - notamment dans le secteur de l'économie domestique, accès à la justice des Prud'hommes sans dénonciation des sans-papiers à la police des étrangers, etc.

Notre syndicat a su se forger une réputation d'interlocuteur valable et écouté auprès des autorités genevoises chargées de ce dossier.

Heureusement, le Tribunal de Police a (un peu) rectifié le tir en faisant exécuter la peine non sous forme de jours d'enfermement, mais sous forme de jours de travaux d'intérêt général.

Le SIT ne peut que saluer cette décision, qui prend quelque peu ses distances par rapport au discours populiste et criminalisant à l'encontre des sans-papiers. Cela étant, ces 240 heures de travail d'intérêt général restent une peine lourde, pour deux personnes qui n'ont rien fait d'autre que de vivre et de travailler sans les autorisations requises. Nous parlons de deux travailleurs-euse-s, indépendants financièrement, n'ayant jamais commis d'autre crime que d'enfreindre la Loi sur les étrangers. Ainsi, pour le SIT, cette décision reste contestable sur un

plan éthique. En outre, aucune décision quant à leur statut n'a encore été prise, alors qu'une demande de régularisation est pendante depuis plus d'un an et demi.

Parce que la politique actuelle crée une discrimination intolérable à l'encontre d'un groupe entier de notre société, parce que nous ne pouvons continuer à vivre dans un monde où la dignité d'une personne peut être remise en cause par l'absence de telle ou telle autorisation, parce que le SIT est convaincu de la nécessité de mettre un terme à l'injustice faite à une population qui se retrouve ainsi exploitable à merci par les employeurs, notre syndicat continuera de se battre pour une régularisation collective des quelques 10'000 travailleuses et travailleurs sans statut légal présent-e-s à Genève. Aujourd'hui plus que jamais "un travail = un permis"!

Selim Neffah

### Élection du Procureur général

Avec 33,7% des suffrages, le score de Pierre Bayenet à l'élection du Procureur général est tout à fait honorable. Deux tiers des votant-e-s ont certes offert une légitimité populaire à la politique ultra-répressive d'Olivier Jornot. Mais, compte tenu notamment de son inexpérience et du peu de soutien que Pierre Bayenet a obtenu dans sa campagne de la part de la gauche, on est loin du raz-de-marée pour Jornot que certain-e-s prédisaient.

La candidature de Pierre Bayenet a eu par ailleurs le mérite d'ouvrir le débat à Genève sur plusieurs questions essentielles. Les limites de l'embastillement systématique ont ainsi pu être thématisées et débattues, offrant un bol d'air vivifiant et salutaire à celles et ceux qui estiment qu'une autre politique pénale est possible. Olivier Jornot a par ailleurs été contraint d'admettre publiquement le durcissement opéré par le Ministère public en matière d'infractions à la Loi sur les étrangers-ères, avec les dérapages que cela a pu entraîner pour des personnes n'ayant commis aucun autre crime que celui de travailler sans autorisation de séjour (voir ci-contre). Enfin, même si dans une moindre mesure, la question des faillites frauduleuses (voir article en page 5) a également pu être relevée.

Sur ce dernier point, il appartient désormais au Ministère public de prendre réellement la mesure de ce scandale qui laisse chaque année nombre de travailleuses-euses sur le carreau, et d'en faire une priorité de son action.

Quant aux prochaines élections, augurons que le débat lancé cette année fera des petits.

DDF

# "Nous l'avons choisie car elle nous devait de l'argent"

**Comme nous le relations dans le dernier Sit-info, la famille Astie est dans le collimateur du SIT depuis de nombreuses années, mais également dans celui de tous les syndicats de la construction, des instances paritaires et plus récemment dans celui de la justice pénale.**

Faillites à répétitions, salaires des ouvriers non payés, charges sociales détournées pour plusieurs millions de francs, plainte pénale en cours pour banqueroute frauduleuse, listes noires et dénonciation publique ne l'ont pas dissuadée de poursuivre ses activités sur les chantiers genevois. Sous le nom d'Astie et Fils jusqu'à fin 2006, puis sous Astrag SA jusqu'au mois de novembre 2011 puis enfin ces derniers mois sous Géco Génie civil SA.

Alerté tout récemment par des travailleurs fraîchement engagés qui avaient une nouvelle fois été escroqués par ces entrepreneurs avides et sans scrupules, le SIT a mené une enquête qui a permis de découvrir que Géco avait déjà accumulé en à peine 30 mois d'activité de nouvelles poursuites pour un montant proche d'un million de francs, dont bon nombre envers les assurances sociales. A cette occasion, le SIT a également pu

localiser trois chantiers sur lesquels Géco œuvrait tranquillement animé d'un incroyable sentiment d'impunité.

### Un chantier attire l'attention du SIT

Un des chantiers visés, situé à Bellevue, est d'emblée apparu particulièrement intéressant pour le SIT et les travailleurs qu'il défendait puisque en mains d'une entreprise membre de la Société suisse des entrepreneurs (SSE). Cette société est la plus importante du secteur en Suisse et elle est signataire des conventions cantonales et nationales du secteur principal de la construction. Avec celle-ci, les syndicats ont élaboré une liste noire des entreprises ayant fait l'objet d'une peine conventionnelle pour infraction grave aux CCT.

La commission paritaire du gros œuvre, composée des représentants syndicaux SIT, Unia et Syna, et des représen-

tants patronaux de la SSE et du GGE, a d'ailleurs porté à la connaissance de toutes les entreprises membres des associations patronales genevoises la publication de cette liste et à attiré leur attention qu'au cas où une d'entre elles recourrait aux services d'un des sous-traitants y figurant, elle serait elle-même considérée en infraction. Inutile de préciser que tant Astrag que Géco occupent une bonne place sur cette liste noire.

### Forbeton pris dans ses contradictions

Ainsi, le jeudi 15 mai à 11 heures, le SIT convoqua la presse sur le chantier de Bellevue pour dénoncer ce nouveau scandale qui allie travail au noir des entreprises à grande échelle et dumping social et salarial aggravé. Sur place, confirmation très rapide a été donnée que l'entreprise Géco avait été engagée par Forbeton SA pour des travaux de construction d'un dépôt. Cette dernière, membre de la SSE, connaissait l'existence de la fameuse liste noire de la CPGO et par conséquent les risques encourus. Elle la connaissait d'autant mieux

qu'un de ses administrateurs est trésorier du comité de la SSE et membre d'une commission paritaire du gros-œuvre.

Interrompant la conférence de presse, les administrateurs de Forbeton, flanqués de l'architecte du chantier, ont eu des échanges houleux avec le représentant du SIT lorsque ce dernier a exigé notamment qu'ils payent les créances salariales des travailleurs engagés sur leur chantier au vu de leurs lourdes responsabilités.

Ne souhaitant pas se prononcer, un des administrateurs a toutefois lâché devant de nombreux témoins - dont les travailleurs médusés - ces phrases d'anthologie qui résument leur véritable état d'esprit ! *"Nous avons choisi Géco car elle nous devait de l'argent ..."*, *"Nous avons effectué les paiements. Si Géco décide de ne pas les verser aux employés..."*. Sous-entendu: on s'en tape royalement!

### Réponse du SIT à Forbeton

Les acteurs de la construction à Genève apprécieront à leur juste valeur les déclarations et l'attitude des responsables de Forbeton qui cautionnent les activités frauduleuses



de la famille Astie au détriment des travailleurs dont ils savent pertinemment qu'ils ne sont pas payés. Ils auront beau nier l'évidence, ce fait est incontestable au vu de leur position au sein de la SSE et leur degré de connaissance du dossier.

Le SIT qui s'est déjà fait une idée très claire sur la question exige aujourd'hui de Forbeton qu'elle assume jusqu'au dernier centime les créances salariales des travailleurs de Géco qui ont travaillé sur son chantier! En cas de refus, nous sommes persuadés que les tribunaux feront évoluer plus rapidement que prévu la doctrine en matière de responsabilité solidaire!

Thierry Horner

A gauche: une machine de chantier de l'entreprise en faillite Astrag sur le chantier de ... Forbeton.

A droite: Thierry Horner expliquant aux medias les tours de passe-passe.



## Chantier RTS

# Responsabilité solidaire: un signe fort pour les salariés

**A travers un article paru dans Sit-info de janvier 2013, notre syndicat avait mis en lumière de graves dysfonctionnements sur le chantier de la RTS s'agissant de la sous-traitance des travaux de ferrailage.**

Rappelez-vous: l'entreprise Induni - à qui le maître d'ouvrage avait confié l'exécution du chantier - avait signé un contrat de sous-traitance avec une entreprise spécialisée de la place, Ferropose SA.

Cette dernière, au mépris des clauses du contrat signé, avait à son tour sous-traité les travaux à une autre entreprise, Baturix SA. Les conséquences de cette sous-traitance en cascade non contrôlée ne s'étaient pas fait attendre. Faisant l'objet de plusieurs faillites successives et se trouvant dans une situation financière catastrophique, le responsable de Baturix a très rapidement cessé de payer ses ouvriers. Suite à l'intervention du SIT auprès de tous les acteurs concernés, la plupart des travailleurs lésés ont pu être

indemnisés par le biais d'un versement de la part de l'entreprise principale d'un montant d'environ 60'000 francs retenus sur des factures présentées par Ferropose pour des travaux déjà exécutés.

Restait par contre à régler le cas particulièrement grave d'un ouvrier qui, en incapacité de travail à 100% depuis le mois d'octobre 2013 pour une durée indéterminée, n'avait pu prétendre à aucune prestation sociale, que ce soit par le biais de l'assurance chômage ou par celui de l'assurance perte de gain maladie. En effet, malgré son caractère obligatoire dans le secteur de la construction, Baturix avait pris le risque insensé de ne pas assurer ses employés. Sans revenu depuis le mois d'octobre dernier - avec

au surplus des frais médicaux importants suite à son état de santé qui nécessitera encore une opération tout prochainement - la situation du collègue concerné s'apparentait à un véritable enfer. Depuis quelques jours, et après de nombreuses interventions du syndicat, elle s'est sensiblement éclaircie. A l'occasion d'une séance tenue le 17 mai dernier dans les locaux d'Induni, en présence de toutes les parties, Ferropose a finalement signé un accord consistant à lui verser immédiatement une indemnité correspondant à 5 mois de salaire.

Cet accord met clairement en évidence la responsabilité de cette entreprise dans cette affaire et constitue pour le SIT un signe fort dans sa lutte quotidienne pour la défense des droits des travailleurs dans le cadre de la sous-traitance et de la mise en place d'une responsabilité solidaire des entreprises effective.

Thierry Horner



## Pas vu, pas pris: c'est fini!

Le 17 avril dernier, à la veille des fêtes de Pâques, le SIT est également intervenu sur un autre chantier d'envergure de la place pour dénoncer ce fléau que constitue la sous-traitance sauvage et surtout réparer les préjudices subis par les travailleurs victimes de ses effets dévastateurs.

Dans cette affaire, c'est l'École internationale de Genève (EIG) qui a confié à l'entreprise générale, Losinger-Marazzi, l'exécution des travaux d'agrandissement d'un de ses établissements scolaires. Celle-ci a conclu plusieurs contrats de sous-traitance notamment avec l'entreprise Léo Rénovation SA pour la pose de faux-plafonds entres autres. Il ressort du Registre du commerce que cette entreprise est administrée par un certain Charles Vicychl, bien connu dans le secteur de la construction pour ouvrir et fermer des entreprises, alors qu'elle est en réalité dirigée par Nezir Pacaziri, qui a fait faillite avec une entreprise en son nom propre en 2009.

Plusieurs travailleurs ont alerté le SIT sur le fait qu'ils n'avaient touché que de faibles acomptes en guise de salaire au cours de ces derniers mois alors qu'ils avaient travaillé à plein temps sur ce chantier. La situation de deux d'entre eux est particulièrement scandaleuse!

Alors que pour leur degré de qualification, la convention collective des métiers du second œuvre prévoit des salaires minimaux d'environ 5'000 francs par mois sans compter le salaire-vacances et la part du 13e salaire, ils n'ont touché que 1'000 à 2'000 francs par mois aux cours des 6 derniers mois. En compagnie des travailleurs lésés, le SIT, en l'absence totale de crédibilité de l'entreprise Léo Rénovation et de son responsable Nezir Pacaziri, a exigé et obtenu de la part du chef de chantier de Losinger-Marazzi, Eric Burg, des garanties quant aux paiements des créances salariales - qui se montent à plus de 20'000 francs - par le biais d'une retenue sur les factures pour les travaux effectués encore à régler et, le cas échéant, d'un paiement direct aux ouvriers.

Le SIT a fixé un ultimatum à l'entreprise Léo Rénovation SA pour s'acquitter de toutes ses créances d'ici au 22 avril 2014, faute de quoi il aurait exigé qu'elles soient assumées dans leur totalité par l'entreprise Losinger, entreprise générale qui porte également une part de responsabilité importante dans ce nouveau cas de dumping social et salarial inacceptable! Mise sous pression par Losinger, Léo Rénovation SA a, comme par enchantement, soudainement trouvé les liquidités nécessaires et s'est acquittée de la totalité de ses créances salariales envers ses ouvriers!

Thierry Horner

## Un secteur enfin sous contrôle

**Les syndicats ont enfin réussi à faire entendre raison aux représentants des employeurs de la vente: le secteur a besoin d'être contrôlé pour empêcher la sous enchère salariale massive qui y règne.**

Un accord sur un bureau des contrôles avec deux inspecteurs a été trouvé. Il entrera en fonction lorsque la CCT cadre du commerce de détail sera étendue.

Depuis de nombreuses années, une des principales revendications syndicales dans les négociations paritaires était la création d'une commission paritaire avec bureau des contrôles.

La partie patronale ne voulait pas en entendre parler, sauf à imposer en échange des extensions d'horaires des magasins. Procédé inacceptable en son.

En effet, il ne viendrait à l'idée de personne d'échanger, par exemple, des contrôles routiers contre une augmentation de la vitesse maximale autorisée.

Quand on décide de règles, on les applique. Et, dans le commerce de détail les règles ne sont de loin pas appliquées. Une étude menée par l'Office de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) en 2013, avait pu démontrer que dans les petites épicerie les taux de sous enchères salariales avoisinaient les 50%.

Dans les magasins de chaussures, ce taux se montait à 36% et dans les magasins d'habits à 20%. Les contrôles s'imposaient donc avec la force de l'évidence.

### La frilosité du Seco

Mais il aura finalement fallu la frilosité du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) pour que les patrons comprennent que des contrôles dans le commerce de détail étaient indispensables.

L'automne dernier, une

nouvelle mouture de la CCT a été signée prévoyant des augmentations de salaire jusqu'en 2019.

La CCT permettait ainsi de garantir aux employé-e-s d'arriver au 1er janvier 2019 avec un salaire de 3980 francs bruts et aux employeurs de pouvoir ouvrir les magasins le 31 décembre pour les quatre ans à venir.

Mais le Seco a refusé d'étendre la CCT pour une durée aussi longue, privant ainsi les employé-e-s de la garantie d'une juste augmentation de salaire. Il laissait aussi implicitement la charge aux syndicats de documenter la sous enchère salariale.

Car, pour pouvoir étendre cette CCT et faire ainsi en sorte qu'elle s'applique à tous les commerces du canton, il faut prouver qu'il existe dans ce secteur de la sous enchère salariale abusive et répétée. Et s'il n'y a pas de contrôles organisés, c'est sur les épaules du syndicat que repose cette tâche.

### Pas de contrôles, pas de CCT

Les syndicats, SIT en tête, ont alors dit non à cette situation absurde. La vente est un secteur précaire, massivement touché par le dumping salarial, il est grand temps que les employeurs aussi prennent leur responsabilité et participent à son contrôle.

Ainsi, dès que la CCT sera étendue, probablement vers le mois de novembre au vu des délais imposés par le Seco, un bureau des contrôles, comprenant un inspecteur AVS, chargé de vérifier que les contributions sociales soient bien payées et un inspecteur CCT, chargé de vérifier que les salaires minimaux et les autres clauses de la CCT soient respectées entreront en action.

Des amendes ont été prévues pour tous les employeurs qui ne respecteraient pas les règles, elles vont de 300 à 6000 francs suivant la gravité de l'infraction.

Emmanuelle Joz-Roland

## DNATA joue avec les fixes et les auxiliaires

**L'aéroport de Genève est sous les feux des projecteurs depuis plusieurs mois. Malgré une santé financière éblouissante, les conditions de travail ne cessent de s'y détériorer.**

C'est le cas notamment dans l'entreprise d'assistance au sol DNATA, où les employé-e-s voient leur charge de travail de plus en plus mal répartie, ce qui signifie pour les un-e-s des diminutions drastiques de salaire et pour les autres une charge de travail insupportable.

Le conseil d'administration de Genève Aéroport (AIG) a rendu public, en mars dernier, son rapport d'activité pour l'exercice 2013. Le bénéfice net d'exploitation se monte à 72,3 millions de francs. Le trafic passager a, lui, augmenté de 3,9% par rapport à 2012, ce qui représente un total de 14,4 millions de passagers transitant par l'AIG.

### Des millions ... mais pas pour les conditions de travail.

Ce rapport souligne également que l'AIG a investi depuis des années pour être un aéroport convivial. Le rapport affirme qu'à cet effet un investissement de 121 millions de francs a été consenti en 2013.

Cependant, pas un centime n'a été dépensé pour l'amélioration des conditions de travail des employé-e-s de l'aéroport, ni d'ailleurs pour améliorer leur santé et leur sécurité. Pire, ces conditions de travail,

loin de s'améliorer se détériorent. Par exemple, dans l'entreprise d'assistance au sol DNATA.

### Horaires de travail

Présente sur le site de l'AIG depuis 2007, DNATA a signé une Convention collective de travail, notamment avec le SIT, qui protège le personnel tant fixe qu'auxiliaire.

Par exemple, cette convention prévoit que le personnel auxiliaire a droit à une majoration salariale de 25% dès la 10<sup>1</sup>e heure de travail effectuée mensuellement. Ce système permet ainsi d'éviter les faux auxiliaires qui travaillent à 100% sans pour autant bénéficier des avantages d'un salarié fixe.

Or DNATA a décidé de baisser massivement le temps de travail de ses employé-e-s auxiliaires afin d'éviter la majoration de 25%.

Ainsi, le personnel auxiliaire, qui pouvait vivre de son salaire DNATA, se trouve désormais largement sous-employé avec un revenu totalement insuffisant. Et ce alors que DNATA se vante d'avoir réalisé un chiffre d'affaire en 2013 de plusieurs centaines de millions de dollars.

Et, pendant que les employés auxiliaires n'effectuent

plus assez d'heures, les employés fixes, eux, voient leur charge de travail augmenter jusqu'à devenir insupportable.

### Sécurité des employé-e-s

A cela s'ajoutent des problèmes de santé et de sécurité. Les employé-e-s doivent souvent travailler avec des instruments et des équipements de travail totalement vétustes.

Par exemple, les casques du personnel de la piste sont changés tous les six mois.

Ainsi, l'employé-e dont le casque se casse après un mois d'utilisation doit travailler pendant cinq mois sans protection adéquate contre le bruit assourdissant des avions. Quand ils ne doivent pas eux-mêmes fournir le matériel, comme des genouillères...

### Pour que cela cesse

Excédé-e-s, les employé-e-s de DNATA ont demandé à la direction de revenir à un partage efficace du travail entre travailleurs-euses auxiliaires et fixes dans une lettre paraphée par une centaine d'entre eux.

Ils attendent maintenant une réponse claire de la direction et surtout un retour à une gestion des plannings qui leur permette de travailler et de vivre dignement.

Le SIT les épaula dans cette démarche et les accompagnera jusqu'au bout de leurs revendications.

Natalia Delgado



## Prestations aux EPI

# Mise en cause de l'accompagnement à domicile

**Les équipes d'accompagnement à domicile des Établissements publics pour l'intégration (EPI) mandatent les syndicats SIT et SSP pour dénoncer une réorganisation imposée par la direction générale, qui entraînera une forte dégradation des prestations. Le personnel prévoit de mesures de luttes, exigeant le retrait immédiat d'une réaffectation de ressources inadéquates.**

La réforme imposée, sans aucune consultation ou information préalable faite à la délégation syndicale, vise à déshabiller de moitié les équipes d'accompagnement à domicile pour habiller une nouvelle prestation d'hébergement avec un encadrement léger qui permettra une importante entrée de recettes (par l'augmentation du prix de pension).

Or l'accompagnement social au domicile des personnes handicapées psychiques est une importante prestation de prévention qui est enfin reconnue par les autorités et inscrite dans le nouveau contrat de prestation. Derrière les nouvelles prestations d'hébergement, aucun concept n'est prévu, ni pour les résidents, ni pour le personnel. Ce dernier a quelques jours pour se déterminer sur où il ira travailler sans connaître les conditions de travail.

### Mécontentement: l'avis du personnel ignoré

En plus de cette contestation, tout n'est pas rose pour le personnel au sein des EPI.

Après des années de contestations autour de la perte de compétences au sein des EPI, la nouvelle direction n'est toujours pas capable de clarifier

qui doit faire quoi. La logique d'économies prévaut dans la façon de travailler.

Depuis la création des EPI, en 2008, on assiste à un nivellement de qualification du personnel vers des formes "d'aides", certes utiles, mais au dépens d'une réflexion sur les objectifs et logiques de prestations pour véritablement tendre vers l'intégration durable des différentes personnes accueillies (autonomies, retour sur le marché du travail, intégration sociale et dans des ateliers...).

Par économie, les EPI décident que les personnes dont la qualification était nécessaire, comme psychologue, sont inutiles. Malgré les incessantes demandes syndicales, comme les ratios entre socio-éducateurs et assistants socio-éducatifs ne tiennent toujours pas compte de critères explicites et les cahiers des charges demeurent confus.

Dans les ateliers de production ou protégés une nouvelle fonction d'aide se développe également sans critères.

### Une réorganisation sans consultation

En parallèle, comme pour les prestations d'accompagnement à domicile, on constate

que la réorganisation se fait sans consultation des organisations du personnel et sans réflexion quant aux prestations à atteindre.

Le personnel a exprimé son mécontentement lors d'une assemblée en juin et dénonce le peu de considération des problèmes rencontrés. Il faut dire qu'ils sont multiples et nécessitent de nombreux chantiers.

En attendant, les problèmes de remplacements dans certaines structures sont criants, le personnel s'essouffle par manque de dotation et de soutien, les confusions de rôles perdurent.

La réorganisation hiérarchique avalisée par le Conseil d'administration, qui ajoute une strate hiérarchique, ne permet pas de percevoir les problèmes de terrain et de soutenir le personnel.

La nécessité de pouvoir, par des biais légaux, modifier la composition du Conseil d'administration demeure plus que jamais d'actualité.

Il est évident que la représentation du personnel (un seul représentant, et au passage brillante réélection de la liste intersyndicale SIT-SSP) est insuffisante.

Une bonne représentation politique permettrait de relayer les problèmes et peut-être clarifier les missions et prestations de cette importante régie publique qui cumule les prestations pour personnes handicapées et autres prestations de mesures et intégration à l'emploi.

Françoise Weber

## Service des espaces verts et de l'environnement

# Le personnel réclame des effectifs supplémentaires

**Guillaume Barazzone, en charge du département de l'environnement de la Ville de Genève, fait la sourde oreille aux demandes du personnel du SEVE.**

Malgré plusieurs manifestations du personnel et le dépôt d'une pétition, le conseiller administratif poursuit une politique visant à plus de verdure en ville sans se soucier d'en donner les moyens au personnel de terrain.

En sous-effectif depuis la réorganisation appelée OGIAZ, le service a perdu 23 postes à fin 2013. Dans les faits, les travaux de nettoyage qui auraient dû être repris par le service de la voirie ne l'ont été que partiellement, ce qui demande aux jardiniers d'y pallier au quotidien. Certaines activités ont même été exter-

nalisées (ramassage des ordures au parc des Bastions, ouverture et fermeture du parc La Grange, entre autres).

Vient s'ajouter à cela de nouvelles activités, comme celles du programme d'Urbanature, qui demandent un fort investissement du personnel en temps (jardins itinérants de Bel-Air, tunnel de verdure du pont de la Machine, cascades de chrysanthèmes sur le pont du Mont-Blanc, réalisations fixes et temporaires, etc.).

Si tout le monde peut s'accorder sur l'intérêt d'embellir et de verdifier la cité, il faut alors s'en donner les moyens en

effectifs. La donation du parc Hentsch à la Ville de Genève va encore renforcer les besoins en personnel (5 à 6 postes supplémentaires nécessaires).

La revendication des employé-e-s du SEVE est justifiée. Il faut maintenant prévoir une importante augmentation des effectifs de ce service au budget 2015.

Et, contrairement à ce qu'affirme le magistrat, la commission du personnel interne et les syndicats sont unis dans la même demande de soulager ce service.

Rappelons que la moyenne d'âge des employé-e-s est élevée et qu'ils-elles exercent des fonctions particulièrement pénibles et par tous les temps.

Valérie Buchs

# Encore un projet de loi anti-services publics

**Et de trois! Après le projet de loi de l'UDC d'augmenter le temps de travail, celui du PLR de faire payer aux fonctionnaires et aux travailleurs-euses précaires toute augmentation du budget de l'Etat, la droite, à l'initiative du député Cyril Aellen, propose de remettre en cause la progression des salaires des services publics et para-publics.**

Sous couvert de "bonne gestion" et de "logique", le PLR vient de déposer un projet de loi supprimant le caractère automatique des augmentations annuelles de salaire dans les services publics et les secteurs subventionnés.

Ces augmentations seraient ainsi dorénavant conditionnées à la situation économique et budgétaire du canton, et la décision de les octroyer ou non incomberait au Conseil d'Etat en non plus au Grand Conseil.

Toujours les mêmes qui trinquent. L'exposé des motifs du projet est sidérant: il qualifie d'excessive l'augmentation annuelle des salaires de 35'000 salarié-e-s "lorsque le canton connaît une situation budgétaire difficile et que l'Etat exige simultanément de la part de la population, des entreprises et de ses employés toute une série d'efforts et de renoncements".

Il faut en effet rappeler que si la situation budgétaire du canton est difficile, ce n'est pas sans lien avec les multiples baisses fiscales, boucliers et autres forfaits fiscaux ayant profité aux plus riches de ce canton. Il y a donc à Genève, et nombre de député-e-s de droite en font partie, une partie de la population qui n'a connu ni efforts ni renoncement de quelque nature, bien au contraire.

Quant aux entreprises, on vient bien mal où se situent les renoncements (sauf peut-être à des CCT trop embarrassantes), particulièrement dans la perspective programmée de la baisse massive de leur imposition.

## Des efforts et des renoncements ?

En revanche "efforts et renoncements" il y a bien de la part d'une majorité de la population, qui voit se dégrader

année après année les prestations publiques dont elle a besoin, par manque de moyens alloués aux services publics.

Il est de surcroît bien comode de se cacher derrière les exigences d'un Etat désincarné, alors qu'en réalité le minage de l'Etat social résulte d'une politique délibérée menée par celles-celles qui en appellent aujourd'hui à la "bonne gestion". "Efforts et renoncements" il y a enfin également de la part d'un personnel à qui l'on demande de faire toujours plus avec toujours moins, sans aucune forme de reconnaissance et d'encouragement, comme en témoigne ce énième projet de loi anti-social.

## C'est pas moi, c'est lui

Ce projet de loi ne changera en réalité pas grand-chose à la situation actuelle, car la compétence de voter le budget de l'Etat demeure évidemment dans les mains du Grand Conseil. Or si le budget ne prévoit pas le versement de l'annuité, on voit mal comment le Conseil d'Etat pourrait exercer sa compétence de décider si elle doit être octroyée ou non.

La portée de ce projet de loi est donc plus symbolique qu'autre chose, et répond à la même logique qui prédomine au Grand Conseil depuis des années: l'absence de prise de responsabilités politiques de la part de celles et ceux qui coupent dans les budgets.

On le voit lorsque des coupes linéaires sont votées, on l'a vu lorsque le projet de budget a été rejeté en bloc à l'automne 2012, on l'a vu avec le dépôt d'un projet de loi imposant aveuglément 1 franc d'économie pour tout franc d'augmentation proposé ailleurs, et on le

voit encore avec ce projet de loi qui prétend fallacieusement attribuer une nouvelle compétence au Conseil d'Etat.

Pourquoi cette partie de cache-cache ? Parce que "le PLR à la trouille du frein à l'endettement", comme le dit Patrick Flury, président du Cartel intersyndical (Le Courrier, 2 mai 2014). La trouille de devoir assumer les conséquences de sa politique d'assèchement des finances publiques et admettant devant le peuple qu'il veut baisser les prestations publiques.

Daïde De Filippo

## Les annuités, c'est quoi ?

L'échelle des salaires de l'Etat prévoit 22 échelons, appelés "annuités". La loi actuelle prévoit qu'un-e membre du personnel grimpe chaque année d'un échelon dans cette grille. Ce système valorise donc l'expérience professionnelle et récompense la fidélité.

L'annuité correspond à:

- les 3 premières années: 1% d'augmentation
- de la 4ème à la 11ème année: 2,65%
- de la 12ème à la 22ème année: à nouveau 1%

Cette progression est censée être automatique, mais le Grand Conseil a très régulièrement bloqué cette progression par l'adoption d'une loi ad hoc.



## Election de la commission du personnel des SIG

La liste syndicale SIT et SSP a atteint un bon score, et les trois membres actuels sont reconduits avec un très bon résultat pour la représentante du SIT, Christine Senti. Au sein des SIG il existe différentes associations du personnel et une représentation intersyndicale SIT et SSP.

## Assemblée SIT Services publics et secteurs subventionnés Mardi 3 juin, de 18h à 20h, au SIT

Afin de débattre ensemble du projet de refonte de la politique salariale dans les services publics et subventionnés (projet SCORE).

Bienvenue à toutes et à tous!

## Aides en soin et accompagnement

# Cahier des charges bientôt évalué

**La nouvelle fonction d'aide en soin et accompagnement (ASA) va enfin être reconnue à Genève. Ce nouveau métier, correspondant à une formation de type d'attestation fédérale (AFP), a été mis en place il y a deux ans en école et en dual et les premiers diplômés AFP d'ASA seront distribués à fin juin.**

Depuis des mois, des personnes adultes ont aussi obtenu toutes les équivalences de ce niveau de formation, toutefois sans reconnaissance formelle à ce jour, sans valorisation ou positionnement salarial, dans l'attente d'établissement d'un cahier des charges et de son positionnement par l'office du personnel de l'Etat.

La formation d'ASA remplace celle d'aide soignante. Elle est plus complète que celle qui était donnée par la Croix-Rouge pour les aides-soignantes et il est possible de l'obtenir par validation de l'expérience (VAE).

A l'heure où des centaines d'aides-soignantes demeurent non diplômées et insuffisamment rémunérées, les syndicats favorisent la formation modulaire et la VAE.

## Quel positionnement salarial ?

Afin de positionner les ASA dans l'échelle de salaire utilisée dans la grande majorité des établissements publics ou subventionnés, il a été nécessaire d'établir le cahier des charges - en grande partie celui existant des aides-soignantes - agrémenté des spécificités supplémentaires.

Malgré notre insistance pour positionner rapidement cette nouvelle fonction (qui petit à petit remplacera les aides-soignantes) et participer à l'élaboration du cahier des charges, tout a pris du retard. Ce n'est que maintenant que nous avons été consulté sur un projet insuffisant qu'il a fallu compléter.

## Valoriser une profession

Nos expériences de luttes pour valoriser cette profession étaient indispensables, et à rappeler.

Suite à une longue grève des aides-soignantes aux HUG, le syndicat a obtenu un accord avec le Conseil d'Etat pour repositionner les aides-soignantes en classe 8, ce qui fut accordé après avoir pu démontrer les multiples tâches des

aides-soignantes et valoriser leur compétences relationnelles et leur présence auprès des personnes "clients".

Puis nous avons fait valoir toute la pénibilité de ce métier (port de charges, irrégularités des horaires, etc.). Il importe qu'enfin les ASA soient justement reconnues et c'est bien entendu davantage qu'une classe 8 qui est espérée.

Considérant tout le retard que l'élaboration de ce cahier des charges a pris et les difficultés à tenir compte du point de vue du personnel et des syndicats, on peut supposer que le personnel devra encore se mobiliser pour valoriser les professions soignantes et féminines majoritairement. Rendez vous fin juin pour le résultat.

Françoise Weber

## Surcharge de travail SPMI et SPAD: une évidence reconnue.

Suite aux grèves de novembre 2013 des travailleurs sociaux et du personnel du service de protection des mineurs et du service de protection de l'adulte, les Conseillers d'Etat en charge des départements concernés ont fait faire une étude relative à la charge de travail dans ces services. Ces études démontrent l'évidence de l'accroissement de la charge de travail et le manque de moyens.

Pour le SPMI un crédit supplémentaire avait été accordé au budget 2014, mais c'est insuffisant. Pour le SPAD, il est essentiel d'avoir des postes supplémentaires, c'est ce que défend le Conseil d'Etat. Ouf enfin!

Les syndicats SIT et SSP vont étudier ces rapports (celui du SpAd n'est à ce jour pas porté à notre connaissance malgré nos demandes). A l'évidence pour le SPAD, il s'agit de parvenir à une moyenne de dossiers permettant un suivi qui ne mette pas en danger les personnes sous curatelle et leurs biens. Les postes prévus sont nettement insuffisants. L'effort de mobilisation a été utile, mais pour l'heure rien ne change.

Françoise Weber

# Du pain, des jeux, et ... des morts

**Stades, "villages sportifs", infrastructures de transport, la démesure des grands événements sportifs charrie son lot de surexploitation et d'accidents de travail mortels. Pour le plus grand bénéfice des fédérations internationales sportives et des entrepreneurs qui prennent leur part de gâteau.**



La coupe du monde de football 2014 débute dans moins d'un mois dans LE pays du football, le Brésil.

Nous serons probablement toutes et tous, çà et là, à regarder les matchs, supporter une équipe, faire la fête et tester de manière répétée le bon fonctionnement du klaxon de nos voitures (ben quoi: la tradition, c'est la tradition!). En ce début d'été, quoi de mieux pour se mettre en mode vacances que quelques bières devant la télé avec les ami-e-s?

## Des conditions de travail épouvantables

Mais lorsque l'on prend le temps d'entrer un peu plus dans le détail de la préparation de cet événement sportif, on ne peut que constater le peu de cas dont les dirigeants des

fédérations internationales font des travailleuses et des travailleurs. La FIFA, par exemple, annonce pour la seule année 2013 un chiffre d'affaire de 1386 milliards de dollars, et un bénéfice net de 72 millions de dollars, non imposés de surcroît, la Confédération et le canton de Vaud la considérant... "à but non-lucratif".

Mais il n'y en a pas que pour ces grosses fédérations: les dirigeants et actionnaires des entreprises de BTP qui arrivent à rafler ces contrats juteux en profitent allègrement, aux dépens complets des travailleuses et des travailleurs. L'exemple de la coupe du monde Sud-Africaine est très parlant à ce sujet. Les entreprises mandatées dans ce cadre ont non seulement vu leurs bénéfices multipliés en moyenne par 12 (!)

prévoit pas moins de 4000 morts d'ici la fin des travaux. Que dire aussi des derniers JO de Sochi? Human rights watch, une ONG internationale spécialisée dans la dénonciation des violations des droits humains, a mené l'enquête. Il en ressort des cas d'escroquerie grave, comme cet ouvrier qui aura bossé pendant trois mois 12 heures par jour avec un seul jour de congé par mois pour... rien, son employeur ayant "juste décidé de ne pas le payer". Bref, il ne fait pas bon être ouvrier dans un secteur de la construction quand le CIO ou la FIFA passe par là.

## La responsabilité des fédérations sportives et des entrepreneurs

Le plus scandaleux, évidemment, dans ces histoires, ce sont les profits mirobolants que les dites fédérations sportives internationales font sur le dos des travailleuses et des travailleurs. La FIFA, par exemple, annonce pour la seule année 2013 un chiffre d'affaire de 1386 milliards de dollars, et un bénéfice net de 72 millions de dollars, non imposés de surcroît, la Confédération et le canton de Vaud la considérant... "à but non-lucratif".

Mais il n'y en a pas que pour ces grosses fédérations: les dirigeants et actionnaires des entreprises de BTP qui arrivent à rafler ces contrats juteux en profitent allègrement, aux dépens complets des travailleuses et des travailleurs. L'exemple de la coupe du monde Sud-Africaine est très parlant à ce sujet. Les entreprises mandatées dans ce cadre ont non seulement vu leurs bénéfices multipliés en moyenne par 12 (!)

durant les années précédant l'événement, mais elles en ont aussi profité pour intensifier excessivement le travail, le nombre d'emplois créés n'ayant clairement pas été proportionnel à la surcharge de travail.

## Des groupes d'intérêts puissants au service du seul capital

Ces grandes fédérations sportives sont aussi d'excellents lobbyistes. Elles arrivent à avoir une influence gigantesque sur les parlements des États qui reçoivent leurs événements. La FIFA a par exemple obtenu du parlement brésilien le retour de l'alcool dans les stades, alors que celui-ci en avait été banni il y a une dizaine d'années pour lutter contre la violence de supporters trop imbibés. Il fallait cependant contenter Carlsberg, le sponsor principal de la FIFA. Mais mis à part en faire profiter leurs sponsors, les grandes fédérations sportives n'usent pas de leur influence, par exemple, pour forcer ces États à mieux protéger les travailleuses et des travailleurs.



Pourtant, il est des plus évident que si elles mettaient autant d'énergie dans ce domaine que pour s'enrichir elles-mêmes et leurs partenaires, les conditions de travail sur ce type de chantiers seraient depuis longtemps des exemples à suivre.

*Painem et circences* - du pain et des jeux, la maxime est connue depuis l'antiquité. Mais il est intolérable qu'en ce début du XXIe siècle, ce soient encore et toujours les plus précaires qui paient de leur vie cette stratégie d'achat de la paix sociale.

Selim Neffah



## Interview

### "Ronaldo n'a jamais mis les pieds dans un hôpital public!"

**Adilson et son fils Alisson sont Brésiliens, arrivés en Suisse il y a quelques années, et membres du SIT. Entretien à quelques jours du coup d'envoi du Mondial dans leur pays d'origine.**

**La Coupe du monde de football au Brésil débute dans quelques jours. Quel est votre sentiment par rapport à cet événement?**

**Alisson:** Un sentiment bizarre, cette Coupe du monde n'arrive pas au bon moment. Le Brésil a besoin d'autre chose.

**Pour le monde entier, le Brésil est la patrie du foot. Et pourtant rarement une Coupe du monde n'aura généré autant de mouvement d'opposition au sein de la population. Les Brésiliens ne s'aiment plus le foot?**

**Alisson:** Si bien sûr, les Brésiliens adorent le foot et vont continuer à adorer ça, mais c'est l'organisation d'un Mondial au Brésil qui pose problème. Enormément d'argent est dépensé pour ça, alors que le Brésil a besoin d'écoles, d'hôpitaux. C'est pour ça que les gens manifestent.

**Adilson:** Lorsque le Brésil a obtenu l'organisation du Mondial et des JO, il y a eu beaucoup de promesses. On nous a dit qu'on allait investir dans l'éducation, mais il n'y a de l'argent que pour les stades. Il y a trop de corruption.

**Comment a évolué la situation au Brésil depuis l'arrivée de Lula d'abord, puis de Dilma Rousseff?**

**Alisson:** Avant Lula c'était zéro, maintenant c'est rien. C'est déjà un peu mieux non?

**Adilson:** Les gens protestent aussi parce qu'il n'y a pas de travail et les salaires sont très bas. Bon c'est vrai, le gouvernement de Lula a instauré le "pacte famille", une aide financière pour les familles les plus pauvres, mais ça ne suffit pas, il faut du travail et de la sécurité.

## De la sécurité ?

**Adilson:** Oui, j'ai d'abord travaillé comme maître d'hôtel, puis j'ai ouvert un petit commerce de vêtements, qui a été pillé trois fois en quelques années. Nous venons d'un village près de Salvador de Bahia. Eh bien ce village a été classé à plusieurs reprises comme le plus violent du Brésil. Les jeunes s'entre-tuent, et il faut payer quelqu'un pour assurer la protection des gamins sur le chemin de l'école. C'est terrifiant.

**Alisson:** Et pour quelle école! Nous étions 42 en classe et les

profes n'ont pas les moyens de nous apprendre des choses. En 3 ans de cours d'anglais là-bas, on ne m'a enseigné qu'une seule chose: le verbe "to be". Dans l'école publique, les profes sont mal payés, alors il ne faut pas s'attarder...

## Pelé se trompe lorsqu'il appelle à la fin des manifestations?

**Alisson:** Il y a bien une raison pour laquelle les gens manifestent! Ronaldo a aussi dit qu'on ne peut pas faire un Mondial avec des hôpitaux, mais il n'a jamais mis les pieds dans un hôpital public, lui! Les patient-e-s attendent sur le sol, les équipements sont vieux. Les gens manifestent pour changer les choses, mais je crois que c'est trop tard, il aurait fallu le faire avant que le Mondial ne soit attribué au Brésil. L'argent est déjà parti maintenant.

**Adilson:** C'est comme le carnaval de Rio, un énorme gaspillage, au lieu de donner du travail et d'aider les gens.

**Alisson:** La vie est trop chère au Brésil, et Dilma achète des vieux chars d'assaut à l'Allemagne, et des Gripen!

## Vous allez regarder les matches à la télévision ?

**Alisson:** Bien sûr!

**Adilson:** Au Brésil, tous les

gamins jouent au foot. Ronaldinho et d'autres, beaucoup ont commencé à jouer dans la rue, dans les quartiers.

**Alisson:** Et c'est pour ça que les Brésiliens sont très forts!

## Fierté nationale ?

**Alisson:** Pas seulement, tu vois, quand le Brésil gagne, les gamins des favelas regardent le reste du monde, le monde riche, en se disant: "Hep, aujourd'hui c'est nous qui avons gagné!".

## Vous êtes partis du Brésil dans l'espoir d'un avenir meilleur. L'avez-vous trouvé en Suisse?

**Alisson:** C'était très dur en arrivant, on me disait "rentre chez toi, il n'y a pas de place pour toi ici". Après trois ans au SCAI et deux ans à l'école de commerce, j'ai obtenu un diplôme AFP. Et maintenant j'ai trouvé un apprentissage. J'ai appris le français, et autre chose que "to be" en anglais. Je rêve de devenir policier.

**Adilson:** Je travaille dans le bâtiment. On a fait une demande de régularisation, parce que c'est impensable de retourner au Brésil. Ici, je peux offrir une vie normale à mes enfants.

Propos recueillis par  
Davide De Filippo

## Lecture pour en savoir plus

Alors que la FIFA n'est pas une multinationale mais une organisation "d'utilité publique", elle a été nommée en janvier 2014 au prix de la honte (Public Eye Award) aux côtés de sociétés transnationales comme Glencore et Gazprom. Ce n'est pas une surprise, tant les scandales de corruption, de violations des droits humains sont légion lors de l'organisation de chaque grand événement sportif international.

A la veille du Mondial de football au Brésil, le CETIM publie un ouvrage collectif de militant-e-s, syndicalistes ou professeurs de différents pays démontrant en quoi la tenue de ces grands événements est un moyen pour imposer un néolibéralisme de choc dont le pays hôte fera les frais pendant longtemps. A titre d'exemple, pendant le Mondial 2010 en Afrique du Sud, ce n'est pas le taux d'emploi qui a augmenté mais bien le taux d'exploitation des travailleuses et des travailleurs. Cet ouvrage présente également les résistances qui s'organisent, y compris syndicales.

Julie Duchatel



**La Coupe est pleine! Les désastres économiques et sociaux des grands événements sportifs, ouvrage collectif (dir. Julie Duchatel), éditions du CETIM, Genève, 2013, 144 pages, 12 CHF. à commander sur [www.cetim.ch](http://www.cetim.ch) ou auprès de librairies.**